

c.r. a.g. du 19.10.1991

Sté SIRIS

1. compte rendu de gestion du syndic
2. approbation des comptes arrêtés au 31.12.90
3. quitus à délivrer au syndic pour sa gestion de 1990 : repoussé – 48065 contre – 6095 abstention et 45665 pour .
4. rapport du conseil syndical effectué par Mme Olivier
5. renouvellement du contrat de syndic à la Sté Siris : le mandat n'est pas renouvelé à une forte majorité.
6. nomination d'un nouveau syndic : Mme Olivier propose la Sté SGIM (Massilia) .Après beaucoup de questions , l'assemblée décide , compte tenu de l'heure tardive et du fait que de nombreux copropriétaires aient la salle , de convoquer une nouvelle assemblée générale qui délibèrera sur les questions qui n'ont pu être débattues .